



HAL
open science

Élites françaises et francophonie : la société contre l'État ?

Bernard Mouralis

► **To cite this version:**

Bernard Mouralis. *Élites françaises et francophonie : la société contre l'État ?*. Europe et Francophonie, Université Marc Bloch, Strasbourg, Sep 2006, Strasbourg, France. hal-01160522

HAL Id: hal-01160522

<https://hal.science/hal-01160522>

Submitted on 8 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque Europe et Francophonie

Strasbourg, 28, 29 et 30 septembre 2006

Bernard Mouralis

Elites françaises et francophonie africaine : la société contre l'Etat ?

L'examen de la période qui va du début des années 1970 à nos jours montre sans aucun doute une place croissante accordée à la francophonie littéraire, notamment africaine, par les institutions françaises, tant privées que publiques. On le constate en particulier avec les diverses manifestations qui ont marqué cette année 2006, consacrée « Année de la francophonie » et qui correspondait aussi, par une heureuse coïncidence, au centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor.

De façon plus générale, tout un ensemble de faits vient confirmer cette évolution : élargissement notable du lectorat, publication d'un certain nombre de titres dans des collections de poche, prix littéraires attribués à des œuvres africaines, créations par des éditeurs français, comme Gallimard, Le Serpent à Plumes ou Actes Sud de collections spécialisés dans la production littéraire africaine, rôle très actif des bibliothèques municipales, nombreuses manifestations théâtrales et cinématographiques qui confèrent à la création culturelle africaine une visibilité qu'elle n'avait probablement pas il y a quarante ans. A quoi

s'ajoute le renouveau d'intérêt pour l'histoire de la période coloniale qui situe cette littérature dans un contexte souvent polémique qui ne peut qu'être favorable à sa prise en compte par les différents publics.

Ces quelques constatations pourraient donc conduire à penser que la France d'aujourd'hui fait preuve d'une volonté de connaissance et de reconnaissance de la francophonie africaine. Or, comme on le verra, la situation est plus complexe dans la mesure où ce processus de connaissance et de reconnaissance fait apparaître en réalité, pour reprendre la célèbre opposition de Pierre Clastres (Clastres, 1982), un clivage entre ce qui relève du domaine de l'Etat et ce qui relève du domaine de la société.

La francophonie : un concept socio-linguistique mal cerné.

Le terme de « francophonie » désigne d'abord un concept socio-linguistique. Il renvoie à l'extension de la langue française dans le monde et aux différentes modalités sous lesquelles celle-ci se manifeste et il implique par là-même que l'on tienne compte des multiples facteurs qui entrent en jeu dans la caractérisation de cette situation.

Parmi ceux-ci, on retiendra d'abord le rôle joué par la colonisation dans cette extension pour un certain nombre de pays : Afrique subsaharienne, Afrique maghrébine, Antilles, Moyen-Orient et Extrême-Orient, îles du Pacifique, Canada, etc. Ce lien étroit entre colonisation et extension du français a induit chez les différents groupes de locuteurs concernés une image de la langue française et un rapport à celle-ci très variables selon les cas. Pour ne retenir qu'un exemple, il n'y a pas grand chose de commun entre ce que l'on peut observer, sur ce plan, au Zaïre, en Algérie et au Québec.

Parallèlement, il convient de tenir compte de la pratique effective du français dans les différents pays « francophones » et qui, elle aussi, est très variable selon les différentes situations considérées. Et, à cet égard, on ne peut bien évidemment, mettre sur le même plan

la France, la Wallonie, le Maroc ou le Togo. De plus, cette question de la pratique effective de la langue française ne correspond pas nécessairement au statut que les autorités politiques confèrent à celle-ci. Ainsi, dans le cas de la France, il existe une coïncidence à peu près complète entre statut conféré au français puisqu'il est la seule langue officielle reconnue par la constitution et pratique de cette langue¹. Mais il n'en est pas de même en Belgique qui reconnaît trois langues officielles (flamand, français et allemand) ou en Suisse qui reconnaît aussi trois langues officielles (allemand, français et italien). De leur côté, les Etats issus de l'ancien domaine colonial français en Afrique subsaharienne ont, au moment de l'indépendance, choisi le français comme langue officielle et cette langue est devenue celle de l'administration, de l'enseignement et de la presse². Parallèlement, ils ont, à des degrés divers, promu un certain nombre de langues africaines au rang de « langues nationales » et celles-ci ont pu connaître un certain essor dans l'enseignement et dans la presse. Ceci dit, on ne manquera pas d'observer une distorsion forte entre le statut du français et sa pratique effective par les populations qui expriment la plupart de leurs besoins de communication dans des langues africaines.

Par ailleurs, si l'on excepte le cas de la France qu'il faut au demeurant nuancer, la quasi totalité des pays « francophones » sont en fait des pays qui sont le théâtre d'une interférence et d'une concurrence entre langue française et langues « locales ». D'où une situation généralisée de multilinguisme et/ou de diglossie qui concerne tout autant l'individu dans son apprentissage linguistique que le groupe social et qui a bien évidemment des conséquences sur le plan de l'écriture littéraire. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, cette

¹ Néanmoins, la thèse mériterait d'être nuancée. D'une part, parce que le français est loin d'être la seule langue parlée effectivement en France. Les langues « régionales » continuent d'exister, sous une forme orale et écrite et, au sein des populations issues de l'immigration, de nombreuses autres langues sont pratiquées (arabe, turc, créole, etc.). D'autre part, il faut se souvenir que l'Etat s'est doté d'une législation qui reconnaît dans une certaine mesure ces langues, puisqu'elles sont enseignées et mises aux programmes de certains examens et concours. Ainsi, il existe depuis quelques années un CAPES de créole. A ce sujet, voir l'analyse que Claude Hagège consacre à la loi Deixonne de 1951, dans *Le français, histoire d'un combat*. (Hagège, 1998 : 117-131).

² A l'opposé, un certain nombre d'Etats issus du domaine colonial anglais ont choisi une langue africaine comme langue officielle. C'est le cas du Kenya et de la Tanzanie, avec le swahili.

situation de concurrence présente deux distorsions qui méritent particulièrement d'être soulignées. La première concerne la relation entre français et langues africaines. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, le français n'est pas en concurrence avec les nombreuses langues africaines, mais, plutôt, avec celles d'entre elles qui tendent vers des situations d'hégémonie ou d'« expansion » (Ngalasso, 1992) au plan national ou régional, comme on peut le constater respectivement au Sénégal avec le Wolof et dans une très grande partie de l'Afrique de l'Ouest avec le bambara ou sa forme véhiculaire, le dioula. Ceci explique que le français soit en réalité dans une situation difficile, tout en jouant le rôle d'une « langue seconde », pour reprendre le concept de Mwatha Ngalasso. (Ngalasso, 1992).

La deuxième distorsion concerne la question de la production littéraire, au sens large : fictions et essais. Celle-ci, en effet, connaît depuis 1960 un essor considérable, avec une augmentation constante du nombre de titres publiés et des nouveaux auteurs qui commencent leur parcours d'écrivains. Il y a là un paradoxe que l'on observe dans plusieurs autres pays, par exemple l'Algérie ou Haïti, puisque ce développement considérable de la production littéraire en français se situe dans un contexte où cette langue connaît une pratique limitée, et qu'il n'est pas facile d'expliquer. Une interprétation possible peut cependant être envisagée si l'on tient compte du fait que toute création littéraire, orale ou écrite, représente, comme le dit fortement Mudimbe, un « écart » (Mudimbe, 1979) par rapport à la société globale et aux différents discours que celle-ci tient sur elle-même et les autres.

Ces quelques données suffiront à montrer toute la complexité de la francophonie littéraire, même quand on limite celle-ci à l'Afrique subsaharienne. Quelques lignes de forces peuvent être néanmoins soulignées. Si l'on part du principe que la francophonie littéraire forme un vaste ensemble marqué par un certain nombre de divergences, il peut être intéressant tout d'abord de situer le cas de l'Afrique subsaharienne à l'intérieur d'une typologie des situations observables. Sur ce plan, on se reportera utilement aux analyses que Michel

Beniamino a consacrées, dans son ouvrage *La francophonie littéraire*, aux différentes typologies linguistiques et littéraires proposées notamment par Willy Bal, Robert Chaudenson, Bruno Maurer, Roland Lebel, Auguste Viatte, Michel Tétu et Robert Jouanny (Beniamino, 1999 : 31-90). Ce travail est d'autant plus complexe à réaliser qu'il faut intégrer dans la typologie de ces situations les écrivains qui, sans appartenir à un territoire « francophone », ont été amenés à adopter le français comme moyen d'expression : Kundera, Semprun, Cioran, Makine, Lubin, Tzara, etc. Ce qui revient à poser la question consistant à savoir si l'écrivain africain vient d'un pays susceptible d'être considéré comme « francophone ». Ou, si l'on préfère, à se demander dans quelle mesure l'appartenance à un territoire constitue un critère pertinent : y a-t-il une différence notable entre Semprun et Mabanckou ?

Au-delà, deux constantes méritent d'être signalées. En règle générale, tout d'abord, l'écrivain francophone écrit en situation de diglossie et dans un contexte marqué par la coexistence d'une littérature de langue française et de littératures, orales et/ou écrites, produites dans d'autres langues que le français : flamand, allemand, italien, anglais, créole, wolof, peul, bambara, swahili, etc. Ce caractère dépasse d'ailleurs le cadre strictement sociolinguistique dans la mesure où il se trouve au cœur de toute prise de parole, comme le souligne Derrida dans *Le monolinguisme de l'autre* : « 1. *On ne parle jamais qu'une seule langue.* 2. *On ne parle jamais une seule langue.* » (Derrida, 1996 : 21). Parallèlement, l'écrivain francophone se trouve toujours placé, peu ou prou, dans une situation périphérique par rapport à ce centre que représente le monde littéraire français. Cette subordination apparaît en particulier dans le statut que les institutions de la France, dans le domaine de l'édition, de l'enseignement et de la critique littéraire, confèrent à cette production « venue d'ailleurs ». Même si son rôle est exagéré et fait l'objet d'une attitude ambivalente de la part des écrivains francophones, Paris reste un espace de consécration, à travers la production d'un

discours souvent contradictoire qui tantôt considère le développement de la littérature francophone comme une extension, dont on ne peut que se féliciter, de la langue et de la littérature françaises, tantôt voit dans ce développement des formes et des thèmes nouveaux dont la littérature française aurait tout intérêt à s'inspirer pour se régénérer.

La francophonie, concept politique ?

La francophonie est aussi un concept politique. L'émergence de celui-ci s'est opérée au début des années 1960 à l'initiative principalement des gouvernements du Sénégal (L. S. Senghor), du Niger (Hamani Diori), de la Tunisie (Habib Bourguiba), du Liban (Charles Hélou), du Cambodge (Norodom Sihanouk) et du Québec (création de l'AUPELF à Montréal en 1961, devenue par la suite AUF ; de l'ACCT, devenue Agence de la Francophonie, puis Organisation internationale de la Francophonie, présidée par Abdou Diouf). Dans l'esprit de ses promoteurs, il s'agissait principalement, comme le notait Senghor dans un article d'*Esprit* paru en novembre 1962, de fédérer les différents pays qui avaient reçu le français en partage et de l'utiliser pour bâtir un nouvel humanisme : « Au moment que, par *totalisation* et *socialisation*, se construit la *Civilisation de l'Universel*, il est, d'un mot, question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française. La Francophonie, c'est cet *Humanisme intégral*, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des 'énergies dormantes' de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. » (Senghor, 1964 : 363). Ce principe devait conduire à la mise en place d'un certain nombre d'organismes internationaux destinés à permettre des actions de coopération entre les pays francophones sur les plans politique, culturel, universitaire et scientifique.

Pendant quelques années, la France adopta une attitude d'expectative, car elle redoutait qu'une participation active à ce mouvement pût apparaître comme une forme

d'impérialisme. Mais, à partir des années 1970, elle s'engagea nettement et joua un rôle actif jamais démenti depuis. Dans un monde encore marqué par le climat de la guerre froide, cette nouvelle orientation offrait bien des avantages que Valéry Giscard d'Estaing définissait sans ambiguïté en rappelant, dans un discours prononcé en 1979, qu'il existe « un lien d'interdépendance entre la puissance économique d'une nation et le rayonnement de sa culture.... Non seulement la présence matérielle d'une nation ouvre la voie à sa présence spirituelle, mais cette dernière, grâce principalement au véhicule de la langue, contribue au dynamisme économique sur les marchés extérieurs. » (Beniamino, 1999 : 9).

Le président de la République mettait essentiellement l'accent sur la place de la France dans le monde. Dans la réalité, les choses sont un peu plus complexes dans la mesure où la francophonie est devenue un domaine d'activité de la politique culturelle et de la politique étrangère de la France, ces deux aspects étant étroitement liés. Au plan institutionnel, on notera d'abord l'existence depuis une quarantaine d'années d'un ministère ou d'un secrétariat d'Etat à la Francophonie qui, selon les gouvernements, est soit lié au ministère de la Culture, soit lié au ministère des Affaires étrangères, voire au ministère de la Coopération. Parallèlement, sont créés, en 1965, un Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française (devenu par la suite le Haut comité pour la langue française) et, en 1967, le Conseil international de la langue française. En 2001, les attributions de ces organismes se sont trouvées en grande partie inscrites dans la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, rattachée au ministère de la Culture.

La France participe ainsi pleinement à la vie de la communauté francophone dans le monde. Celle-ci, comme le note Claude Hagège, « a atteint sa maturité en 1986, avec le premier sommet des chefs d'Etats francophones. Ce sommet rassemble aujourd'hui quarante-sept pays, et décide d'une politique commune pour tous ces Etats. Le ciment de l'organisation, c'est le Conseil permanent de la francophonie, composé de quinze Etats

membres qui se réunissent tous les deux ans. » (Hagège, 1998 : 141). Cette « politique commune » recouvre en fait des préoccupations qui peuvent diverger selon le point de vue des différents Etats concernés. Ainsi, la France peut être tentée d'utiliser la francophonie comme un moyen d'influence exercé sur d'autres pays, une façon de retrouver une sorte de *leadership*. De leur côté, les pays de l'Afrique subsaharienne peuvent considérer la francophonie comme une sorte de nouveau « non-alignement », dans la mesure où la francophonie, pour une part importante, se situe dans le tiers monde.

Il n'est évidemment pas question de chercher à tracer un bilan détaillé. On se contentera de noter que la francophonie politique a réussi à s'affirmer, par un certain nombre de mesures pratiques, dans un monde dominé par l'industrie culturelle américaine et qu'elle a, par la défense de la langue française dans le monde, mis en place une politique, souvent efficace, et qui ne fait au demeurant que reprendre ce que les Etats-Unis font depuis longtemps pour la défense de leur propre langue et leur propre culture. (Hagège, 1998 : 142).³

Dans ce combat, la France joue un rôle important mais on doit constater que son attitude oscille entre une volonté d'ouverture sur les autres pays francophones et la manifestation d'un nationalisme culturel, de droite et de gauche. On l'a vu, par exemple, dans les discussions sur l'« exception culturelle » où elle a eu tendance à défendre seulement ses propres productions, au lieu de chercher à faire un front commun avec les producteurs culturels africains. Dans un ordre d'idée voisin, on constatera aussi que les programmes de télévision français défendent les productions françaises, tout en laissant une large place aux productions américaines, et accordent très peu de place aux productions des autres pays francophones. Il y a là pourtant une belle occasion de faire découvrir fictions et documentaires réalisés en Afrique ou au Canada.

³ Pour ne prendre qu'un exemple, on se souviendra que le gouvernement des Etats-Unis, en 1812, impose l'anglais comme seule langue en Louisiane, un état pourtant largement francophone.

Les élites françaises croient-elles à la francophonie ?

Même si bien des ambiguïtés et des arrière-pensées peuvent être relevées, on ne peut contester que la France à travers l'action des pouvoirs publics joue un rôle très important dans la politique de la francophonie, que ce soit au plan intérieur avec la défense de la langue française⁴ ou que ce soit sur le plan international, dans le cadre de la coopération entre les nombreux pays francophones.

Néanmoins, cette action semble avoir peu d'incidence dans la formation des élites politiques et dans les décisions pratiques qu'elles sont susceptibles de prendre. Sur ce plan, un aspect significatif apparaît dans la résistance que les responsables de l'institution scolaire et universitaire manifestent face aux cultures et aux littératures francophones. Sans doute, ce domaine fait l'objet d'enseignements, dans de nombreuses universités, mais toujours sous la forme d'enseignements optionnels, ce qui est une façon de considérer que ces domaines sont en quelque sorte secondaires par rapport à ce qui serait central et essentiel : la « littérature française ». Tout récemment, le 10 juillet 2006, le CNESER a examiné les nouveaux programmes des classes de seconde et de première. Lors de cette séance, une pétition réclamant l'introduction d'auteurs francophones dans les programmes et signée par une centaine de professeurs et d'intellectuels lui a été présentée. L'administration du ministère s'est contentée de souligner qu'il fallait à l'avenir laisser davantage d'espace à ces littératures, mais s'est bien gardée de proposer une mesure concrète ! Voilà comment le ministère de l'Éducation nationale a célébré à sa façon le centenaire de la naissance de L.S. Senghor.

D'autres faits peuvent être signalés qui confirment le peu de cas que les pouvoirs publics accordent à la francophonie, notamment africaine. Ainsi, le département des Lettres modernes de l'Université de Cergy-Pontoise, à partir de 2003-2004, a démantelé les études africaines qui, entre 1992-2003, avaient connu un développement considérable sur le plan de

⁴ Par exemple, vote de la loi Toubon en 1994.

l'enseignement (matière obligatoire en deuxième et troisième années) et de la recherche, avec le Centre de recherche Texte/Histoire, en refusant de renouveler deux postes d'enseignants chercheurs spécialisés sur l'Afrique et les Antilles. Ce qui n'a pas empêché de donner un nouveau nom au centre de recherche qui s'appelle depuis « CRTF » (« Centre de recherche Texte et Francophonie ») ! Et de faire savoir aussi, que ce nouveau Centre refusait désormais d'assurer sur ses crédits l'envoi de la revue de l'APELA (Association pour l'étude des littératures africaines), *ELA (Etudes Littéraires Africaines)*.⁵ De même, il est symptomatique qu'une entreprise comme la banque de données LITAF, animée depuis une quinzaine d'années par Virginie Coulon à l'Université de Bordeaux, et qui est stratégique dans la défense d'un aspect essentiel de la politique scientifique de langue française n'ait bénéficié en tout et pour tout que d'un demi-poste de technicien pendant six mois et d'un détachement d'un an de la responsable assuré par le Conseil régional d'Aquitaine.

De façon plus générale, on ne manquera pas non plus d'être frappé par le contraste existant entre l'engagement de l'Etat pour un certain nombre d'actions limitées dans le temps, répondant sans doute souvent à une volonté de prestige, et la difficulté à assurer le fonctionnement de ce que l'on pourrait appeler un certain quotidien de la francophonie qui s'inscrirait dans la durée. On le voit, par exemple, avec les changements d'orientation que chaque nouveau responsable de la politique culturelle se croit dans l'obligation d'impulser, en créant notamment toujours de nouvelles structures, processus qui nuit à l'existant qui, souvent, est excellent et a le mérite d'exister depuis de nombreuses années, bénéficiant d'une vaste audience et d'une crédibilité certaine.

Ces refus, ces réticences, cette volonté brouillonne de toujours vouloir faire du neuf et d'imaginer de nouvelles structures renvoient à toute une sociologie : celle des acteurs et des décideurs au sein de la société française. Bien entendu, il ne saurait être question ici d'entrer

⁵ Information publiée dans *ELA*, 21, juillet 2006, p. 94.

dans un exposé détaillé. Quelques faits cependant peuvent être mis en lumière concernant les dispositions, les trajectoires et les *habitus* de ces acteurs sociaux. On notera tout d'abord que le système de formation prédispose peu à une prise en compte des réalités sociales, politiques et culturelles des pays étrangers, notamment ceux d'Afrique. Ce francocentrisme n'est pas seulement ignorance du monde extérieur ; il est aussi affirmation d'une certaine supériorité - voire arrogance - française, qui peut prendre une forme patrimoniale ou une forme « républicaine », reposant sur l'emploi quelque peu biaisé de la notion d'universel.⁶ A cet égard, on signalera la part en définitive réduite et souvent stéréotypée que la presse écrite et audiovisuelle accorde à l'Afrique. Comme le note Catherine Clément, ce processus induit une attitude de condescendance à l'égard de la « périphérie » francophone : « Dans notre pays les institutions francophones sont souvent regardées d'un œil condescendant ou moqueur. Ce seraient, dit-on, des usines à gaz dont l'utilité reste à démontrer. » (Clément, 2006 : III).

Cette attitude est, par ailleurs, à mettre en relation avec le rapport que ces acteurs sociaux entretiennent avec l'histoire. Sur ce plan, tout un débat pourrait d'abord être mené sur la place de la discipline historique dans la formation d'une élite qui n'en distingue peut-être pas toujours la spécificité par rapport au droit et qui n'a pas toujours été invitée à méditer les leçons de Marc Bloch. On se souviendra, d'autre part, que le développement et l'extension de la langue française sont inséparables de l'aventure coloniale française. S'intéresser à la francophonie et, notamment, à la francophonie africaine suppose une connaissance de cette période essentielle de l'histoire de la France, complexe et qui n'a rien d'homogène dans le temps. Or, un tel travail, comme le disait Freud au début de son livre consacré à Moïse, n'est pas nécessairement « une chose qu'on entreprend volontiers ou d'un cœur léger » (Freud, 1993 : 63), car il ne cesse de renvoyer à un présent particulièrement actuel. En effet, le

⁶ Ce francocentrisme s'accompagne volontiers au demeurant d'un discours de valorisation des Etats-Unis, fondé souvent sur une méconnaissance des pratiques de ce pays : songeons par exemple à sa fiscalité qui génère beaucoup plus de ressources publiques qu'on ne le dit ou à sa politique monétaire étroitement dépendante de l'Etat, et qui, par là-même, contraste avec la politique des Etats de l'Union européenne.

processus de décolonisation opéré par de Gaulle en 1960 a conduit à une vision binaire de l'histoire de l'Afrique qui fait de celle-ci une histoire en deux temps : la période coloniale et la période instaurée par l'accession des territoires africains à l'indépendance. Cette façon de voir présente en quelque sorte un double profit : d'un côté, l'acte émancipateur de 1960 tend à masquer la violence et le type de société généré par le système colonial, tel que l'a analysé Georges Balandier ; de l'autre, elle occulte le rôle joué par l'Afrique au cours de la deuxième guerre et les réformes essentielles réalisées à l'initiative des parlementaires africains dans les deux Assemblées constituantes et qui devaient aboutir à l'instauration de l'Union française, partie intégrante de la Constitution de 1946, ce que Mongo Beti appelle, dans *Mission terminée*, « la révolution que fut la Constitution d'octobre 1946 ». (Mongo Beti, 1985 : 158).

De la sorte, on oublie complètement que, sans l'Afrique, jamais de Gaulle n'aurait pu construire la France libre et jamais la France n'aurait pu se retrouver en mai 1945 parmi les quatre puissances qui devaient recueillir la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie, et obtenir, peu après, un siège permanent au Conseil de sécurité. Quant à l'Union française, même si bien des obstacles furent apportés à son application, elle fut une réalisation visant à créer, dans une logique héritée de Victor Schœlcher, une entité franco-africaine avec une citoyenneté unique et, à cet égard, on ne saurait oublier que ce sont des parlementaires africains, tels Lamine Gueye, Ouezzin Coulibaly, Gabriel d'Arboussier, Houphouët Boigny, L.S. Senghor, qui rendirent possible un progrès du régime républicain en le conduisant à mettre fin au régime colonial proprement dit. Ainsi, ce qui pose problème aujourd'hui aux dirigeants français, ce n'est pas seulement cette double occultation, c'est, de façon plus fondamentale, la question de la citoyenneté et le refus de reconnaître que l'histoire de la France contemporaine a une dimension *africaine*.⁷ Déni constant, dont on pourrait donner de multiples exemples. Parmi ceux-ci, on retiendra, entre autres, le discours dominant tenu sur

⁷ Voir à ce sujet : Bernard Mouralis, *République et colonies. Entre histoire et mémoire : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1999.

Victor Schœlcher et qui limite le rôle de celui-ci au rôle de « libérateur des esclaves », alors que le décret du 27 avril 1848 contenait en fait deux dispositions indissociables : abolition de l'esclavage, d'une part, et accession immédiate de ceux-ci à la citoyenneté et représentation à l'Assemblée nationale, d'autre part. Songeons aussi au gel des pensions des anciens combattant d'outre-mer, à cette « cristallisation » de celles-ci, comme le dit de façon euphémique l'administration. Et que dire enfin de l'absence du président de la République, Jacques Chirac, et du Premier ministre, Lionel Jospin, aux obsèques à Dakar de Léopold Sédar Senghor ? Une honte pour la France.

Cette réticence des élites françaises face à la francophonie subsaharienne s'explique probablement aussi par la place réduite qu'occupent les études littéraires, au sens large, dans les filières scientifiques, juridiques, politistes et commerciales qui forment des acteurs qui vont accomplir des fonctions d'encadrement et de décision. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, la fameuse coupure que l'on peut observer dans le système français entre les « littéraires » et les autres formations a une origine largement conjoncturelle.⁸ Ainsi, dès sa création, l'Ecole polytechnique avait intégré, au concours d'entrée comme dans le cursus des élèves, des enseignements littéraires (étude de la langue, expression, philosophie, littérature) mais, en raison de l'état de décadence où se trouvaient les enseignements littéraires dispensés par les universités pendant toute une partie du XIXe siècle, elle fut contrainte de définir elle-même ses propres programmes. Un siècle et demi plus tard, les progrès accomplis par la recherche universitaire, à travers ce que l'on a appelé la « nouvelle critique », aurait pu rendre possible un rapprochement fécond entre les deux grands ordres d'enseignement. Mais la tendance à considérer le texte comme une entité en soi, indépendamment de toute référence à un contexte social, historique, culturel, politique, le refus d'engager une réflexion sur la place

⁸ Sur cet aspect conjoncturel, depuis la création de l'Ecole polytechnique, voir Bernard Mouralis, « Quelle place accorder à la littérature dans les filières non littéraires ? », in Emmanuel Fraisse et Violaine Houdart-Mérot, éd., *Les enseignants et la littératures : la transmission en question*, Cergy-Pontoise, CRTH/Créteil, CRDP, 2004, p. 103-118.

de l'analyse littéraire dans le champ des sciences humaines et sociales, la réticence à s'interroger sur la relation entre littérature et savoir, et plus spécialement, sur le type de savoir que le texte littéraire est susceptible de véhiculer contribuent à empêcher ce rapprochement.

De la sorte, face à ce manque d'ouverture et à ce corporatisme, les formations non littéraires et notamment les grandes écoles et les classes préparatoires développèrent une discipline spécifique : « la culture générale ». Celle-ci, sans exclure l'étude des textes littéraires, tend à mettre l'accent sur ce que l'on appelle les « problèmes de société » et les « grandes questions ». Par là même, elle présente des contours plutôt flous et elle ne s'appuie guère sur un soubassement théorique puisqu'elle ne s'interroge pas sur les raisons qui peuvent conduire à penser que tel « problème » doit être considéré comme un « problème de société ». Du point de vue épistémologique, elle reste ainsi soumise aux fluctuations de la *doxa* qui, on l'a vue, accorde peu de place à l'Afrique.

Ainsi, l'attitude des « littéraires », caractérisée par une conception restrictive du fait littéraire et leur attachement à un *corpus* de textes limité à la production hexagonale⁹, d'un côté, le développement de la « culture générale », de l'autre, conjuguent leurs effets et rendent difficile une prise en compte des écrivains francophones de l'Afrique subsaharienne. Or, la connaissance des littératures de cette région du monde pourrait être un élément important dans la formation des futures élites. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que les « littéraires » soient capables de montrer aux autres l'intérêt que présentent leur discipline et leurs méthodes¹⁰ et qu'ils acceptent en outre l'idée que l'étude des littératures peut ouvrir sur l'interculturel, au lieu de se limiter à une conception quasi métaphysique qui fait du texte une entité close sur elle-même. Cette ouverture sur l'interculturel pouvant apparaître dans une

⁹ A cet égard, on se souviendra qu'aucun des tenants de la « nouvelle critique » ne s'est intéressé à un auteur francophone et que le *corpus* sur lequel ont porté leurs approches est resté particulièrement patrimonial.

¹⁰ En particulier, les « littéraires » ont beaucoup de mal à faire comprendre aux autres formations que leur spécialité consiste à mettre l'accent sur le caractère construit de l'œuvre littéraire et sur le caractère polysémique des énoncés qu'ils étudient, ce qui est de nature à porter le soupçon sur une conception binaire de l'emploi du langage et sur les énoncés qui paraissent aller de soi.

triple dimension. A un premier niveau, la lecture du texte littéraire africain peut conduire à la découverte d'une autre société, marquée par une spatialité et une temporalité spécifiques, bien différentes de celles dont on a l'expérience à propos de la société française, mais avec déjà un paradoxe notable lié à la colonisation puisque bien des textes littéraires africains se réfèrent à la société française et à une histoire qui est franco-africaine. Par ailleurs, lire un texte africain implique, peu ou prou, que l'on se pose la question suivante : comment se fait-il que je puisse entrer dans ce texte qui se réfère à des réalités sociales et culturelles qui, par définition, ne me sont pas familières, que je puisse même m'identifier à tel ou tel personnage mis en scène par un écrivain ? N'est-on pas là au cœur de la problématique de « l'inquiétante étrangeté » définie par Freud ? Enfin, à un dernier niveau, la lecture d'un texte africain peut souvent conduire à découvrir que, si étrangeté il y a, celle-ci ne réside pas nécessairement là où on s'attendait à la trouver. C'est ce qu'on ne manquera pas, par exemple, d'observer dans la façon dont nombre d'écrivains africains se réfèrent aux valeurs des Lumières et cela, alors même qu'il est de bon ton en Occident d'en montrer les limites.

Conclusion.

La prise en compte de la francophonie subsaharienne par les élites française demeure au total problématique. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Les unes tiennent à la conception qui prévaut trop souvent dans le mode de gestion des problèmes administratifs et politiques. Sur ce plan, on notera que la mise en place d'opérations coûteuses et prestigieuses l'emporte souvent sur la gestion du quotidien et le maintien de politiques peu visibles mais particulièrement efficaces sur le plan de la francophonie si elles sont pratiquées dans la durée. A cet égard, on pourra rappeler l'absence de véritable politique de bourses permettant une réelle coopération universitaire entre la France et les pays africains. Pour un universitaire

français, accueillir un étudiant en thèse ou un collègue africains pour un séjour de recherche relève de l'exploit.

Cette réticence face à la francophonie tient aussi à des raisons idéologiques et à la conception qui marque les formations, que ce soit dans les grandes écoles ou dans les disciplines littéraires. A cet égard, on ne doit pas sous estimer le poids du franco-centrisme, voire du nationalisme culturel, qui conduit à jeter un regard souvent condescendant sur les cultures et les littératures de l'Afrique subsaharienne. Elle tient encore au blocage où se trouvent les élites face à l'histoire coloniale.

Cette attitude des élites est évidemment préjudiciable pour la francophonie puisqu'elle contribue au développement de l'anglais et conduit de plus en plus d'étudiants africains à aller faire leurs études dans des universités américaines. Dans l'immédiat, rien ne conduit à penser que cette situation puisse se modifier sensiblement. Néanmoins, on ne manquera pas d'être frappé par le décalage existant entre cette attitude des élites et l'intérêt qui est porté à l'Afrique par une large part du public français. C'est ce qu'on peut constater en voyant par exemple le succès remporté par un certain nombre d'écrivains africains, comme Hampâté Bâ ou Kourouma, et de façon générale par le très grand nombre de manifestations littéraires ou culturelles visant à faire connaître la culture africaine, notamment à travers le réseau des bibliothèques municipales. Il y a là peut-être une raison d'espérer. Mais à la condition que cet intérêt pour la littérature et la culture ne se limite pas à la fiction et au arts plastiques. En effet, le monde africain est aussi un producteur d'essais et de textes scientifiques (médecine, histoire, mathématiques, biologie, sociologie, etc.) qui participent aux grands débats de notre monde. Ne pas en tenir compte, c'est se condamner à n'avoir de l'Afrique qu'une vue partielle et, pour tout dire, impérialiste, qui ne fait qu'accentuer un peu plus la division internationale de la production intellectuelle et de la recherche.

Références.

- Beniamino, Michel, *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan, 1999, 464 p.
- Beti, Mongo, *Mission terminée* [1957], Paris, Le Livre de Poche, 1985, 201 p.
- Clastres, Pierre, *La Société contre l'Etat*, Paris, Minuit, 1982, 186 p.
- Clément, Catherine, « Le français, fait social, facteur d'unité », in *Le Monde*, Supplément, 10-11 septembre 2006.
- Derrida, Jacques, *Le monolinguisme de l'autre ou la prothèse d'origine*, Paris, Galilée, 1996, 141 p.
- Freud, Sigmund, *L'homme Moïse et la religion monothéiste. Trois essais* [1939], traduit de l'allemand par Cornélius Hein, préface de Marie Moscovici, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 1993, 258 p.
- Hagège, Claude, *Le français, histoire d'un combat* [1996], Paris, Le Livre de Poche, coll. Biblio essais, 1998, 191 p.
- Mouralis, Bernard, *République et colonies. Entre histoire et mémoire : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1999, 251 p.
- Mouralis, Bernard, « Quelle place accorder à la littérature dans les filières non littéraire ? », in Fraisse, Emmanuel et Houdart-Mérot, Violaine, éd., *Les enseignants et la littérature : la transmission en question*, Cergy-Pontoise, CRTH/Créteil, CRDP, 2004, p. 103-118.
- Mudimbe, V. Y., *L'écart*, Paris, Présence Africaine, 1979, 160 P.
- Ngalasso, Mwatha Musanji « Le concept de français langue seconde », in Besse, Henri, Ngalasso, Mwatha Musanji et Vigner, Gérard, éd., *Etudes de linguistique appliquée*, octobre-décembre 1992, [Numéro thématique : *Français langue seconde*, Paris, Didier Erudition], p. 27-38.

-Senghor, L.S., « Le français langue de culture » [1962], in *Liberté I. Négritude et humanisme*, Paris, Seuil, 1964, p. 358-363.